



Ecole primaire de Villaz

Informations scolaires

2024-2025

Quoi de neuf dans le libretto 2024-2025 ?

Nous mettons ici en évidence les nouveautés et informations importantes présentes dans le libretto 24-25.

Présentation de notre nouveau travailleur social en milieu scolaire (TSS)

A la rentrée 2024-2025, nous accueillerons notre nouveau TSS, Monsieur Abdelhadi Lafrej. À la suite d'une réorganisation des ressources au niveau de l'arrondissement, il a été convenu que Madame Estelle Terry travaillera dans d'autres établissements de la région. Nous remercions très chaleureusement Estelle pour tout ce qu'elle a apporté à nos élèves et nous nous réjouissons d'entamer une belle collaboration avec Abdelhadi. Son expérience accumulée au primaire ainsi qu'au cycle d'orientation bénéficiera assurément à notre établissement.

Il travaillera dans trois établissements et sera présent chez nous principalement le mardi.

Klapp – désormais aussi pour l'AES

Depuis l'année scolaire 23-24, notre établissement utilise l'application Klapp. A la rentrée 24-25, elle sera aussi utilisée par l'accueil extrascolaire. La responsable de l'AES créera un groupe avec les parents des élèves concernés.

Nouveau site Internet

Notre école dispose d'un nouveau site Internet hébergé par le centre de compétences FriTic. Vous le trouvez à cette adresse : www.ecolevillaz.ch.

Mot de la direction d'établissement

Madame, Monsieur, chers parents,

Tandis que l'été s'installe enfin avec la promesse d'un repos bien mérité pour petits et grands, les pensées se tournent déjà vers la prochaine année scolaire. Nouvelle année synonyme de nouveaux défis et de nouvelles opportunités.

A la rentrée 2024-2025, notre établissement comptera 12 classes, soit une de moins que l'année scolaire 2023-2024. **L'équipe enseignante** aura le grand plaisir d'accueillir de nouveaux membres en les personnes de Mme Christine Guillet (enseignante spécialisée qui complète notre équipe d'enseignants spécialisés) et de Mme Fabienne Demierre (enseignante pour les cours de français langue seconde FLS). Nous nous réjouissons également d'accueillir M. Abdelhadi Lafrej (travailleur social en milieu scolaire – TSS). Au chapitre des départs, nous saluons ceux de Mme Camille Brand (enseignante titulaire de classe), de Mme Floriane Reboh (enseignante FLS) et de Mme Estelle Terry (travailleuse sociale en milieu scolaire). Nous les remercions chaleureusement pour leur travail auprès de nos élèves, leur engagement et leur professionnalisme.

L'année scolaire 2024-2025 sera notamment marquée par un **projet de spectacle scolaire**. Au cours des prochains mois, nos élèves de 1H à 8H seront impliqués dans différentes étapes de la préparation de ce spectacle, de la conception à la réalisation. Ils auront l'occasion de travailler sur des aspects tels que la scénographie, la musique, la danse, le théâtre et bien plus encore. Ce projet est une merveilleuse opportunité pour eux de développer leurs compétences artistiques, de travailler en équipe et de renforcer leur confiance en eux. Nous sommes convaincus que ce spectacle sera un moment fort de notre année scolaire et qu'il restera gravé dans les mémoires de nos élèves et de toutes celles et ceux qui y assisteront. Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux lors des représentations qui auront lieu les vendredi 27 et samedi 28 juin 2025.

En conclusion, je tiens à vous remercier chers parents pour votre engagement et pour la confiance que vous nous accordez. Ensemble, nous veillons à maintenir un cadre dans lequel chaque enfant peut s'épanouir, apprendre et grandir dans les meilleures conditions possibles. Très bel été à toutes et tous !

Mathieu Gendre
Directeur d'école primaire

Calendrier scolaire 2024-2025

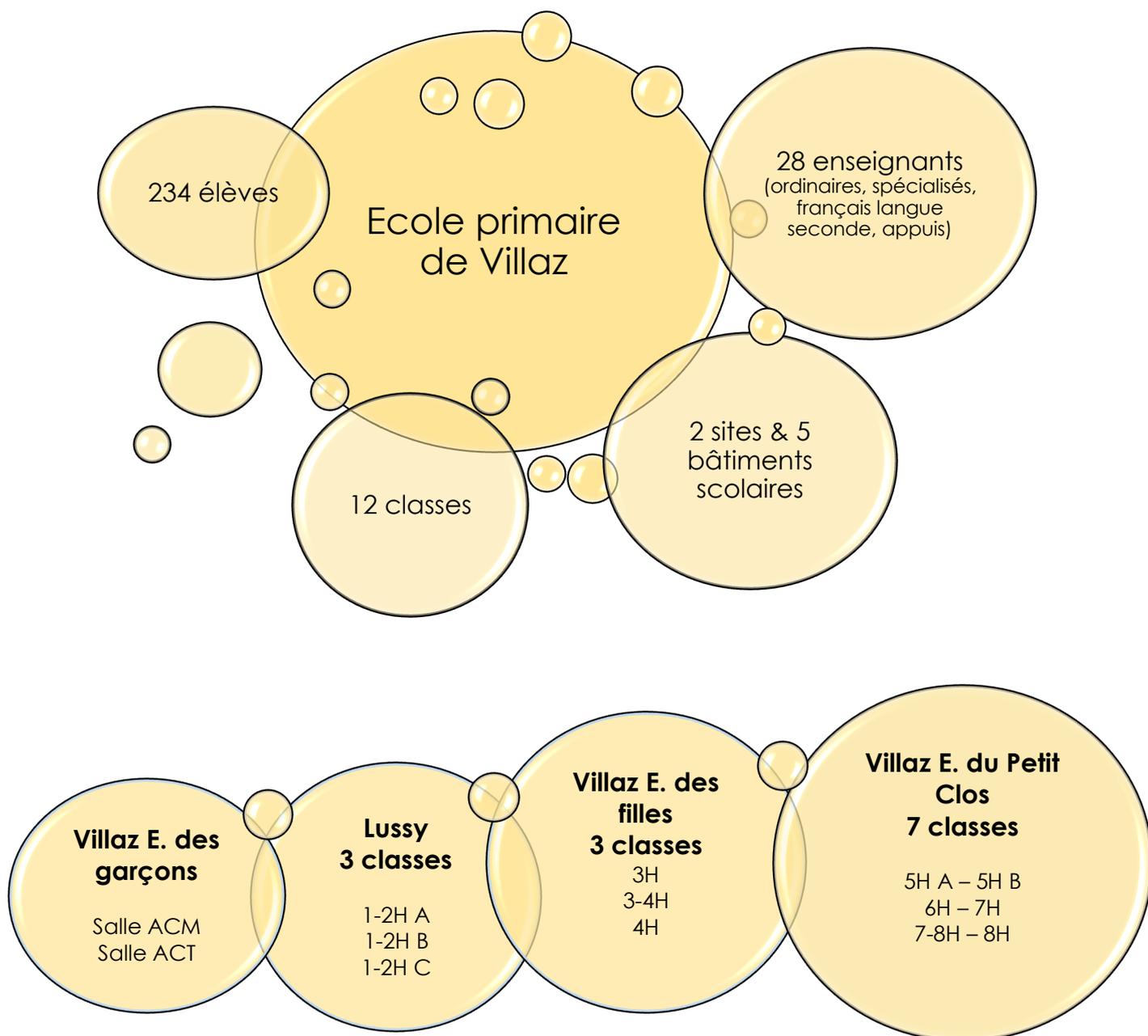
Une version de ce calendrier est téléchargeable sur le site Internet de l'école (avec le libretto).

			LU	MA	ME	JE	VE	
	19.08.24	23.08.24					Rentrée scolaire	
1	26.08.24	30.08.24						
2	02.09.24	06.09.24						
3	09.09.24	13.09.24						
4	16.09.24	20.09.24						
5	23.09.24	27.09.24						
6	30.09.24	04.10.24						
7	07.10.24	11.10.24						
	14.10.24	18.10.24	Vacances d'automne					
	21.10.24	25.10.24						
8	28.10.24	01.11.24					Toussaint	
9	04.11.24	08.11.24						
10	11.11.24	15.11.24						
11	18.11.24	22.11.24						
12	25.11.24	29.11.24						
13	02.12.24	06.12.24						
14	09.12.24	13.12.24						
15	16.12.24	20.12.24						
	23.12.24	27.12.24	Vacances de Noël					
	30.12.24	03.01.25						
16	06.01.25	10.01.25						
17	13.01.25	17.01.25						
18	20.01.25	24.01.25						
19	27.01.25	31.01.25						
20	03.02.25	07.02.25						
21	10.02.25	14.02.25						
22	17.02.25	21.02.25						
23	24.02.25	28.02.25						
	03.03.25	07.03.25	Vacances d'hiver					
24	10.03.25	14.03.25						
25	17.03.25	21.03.25						
26	24.03.25	28.03.25	Camp de ski 6-7-8H					
27	31.03.25	04.04.25						
28	07.04.25	11.04.25						
29	14.04.25	18.04.25					Vacances de Pâques	
	21.04.25	25.04.25	Vacances de Pâques					
	28.04.25	02.05.25						
30	05.05.25	09.05.25						
31	12.05.25	16.05.25						
32	19.05.25	23.05.25						
33	26.05.25	30.05.25					Ascension	
34	02.06.25	06.06.25						
35	09.06.25	13.06.25	Pentecôte					
36	16.06.25	20.06.25					Fête-Dieu	
37	23.06.25	27.06.25						
38	30.06.25	04.07.25						

HORAIRES

	Lussy	Villaz-St-Pierre
Début de la classe	8h05	8h00
Fin de la classe	11h40	11h35
Début de la classe	13h40	13h35
Fin de la classe	15h20	15h15

NOTRE ETABLISSEMENT EN 2024-2025



ADRESSES UTILES

1-2H A	(Lussy)	Mmes	Chloé SCHMUTZ Sonia ROSSIER	no téléphone transmis par les enseignantes
1-2H B	(Lussy)	Mmes	Ira PERROUD Colette BUGNON-WAEBER	no téléphone transmis par les enseignantes
1-2H C	(Lussy)	M. Mme	Samuel LÄMMLER Pascale BUGNON-OBERSON	no téléphone transmis par l'enseignant
3H	(Villaz-St-Pierre)	Mmes	Julie OWEN Marie BACHMANN	026 552 55 45 026 552 55 45
3-4H	(Villaz-St-Pierre)	Mmes	Marie-José GUGLER Frédérique RAUBER	026 552 55 46 026 552 55 46
4H	(Villaz-St-Pierre)	Mmes	Sidonie TOFFEL Marlène REMY	026 552 55 47 026 552 55 47
5H A	(Villaz-St-Pierre)	Mmes	Fabienne ZANETTA Cynthia GENDRE-WOLFSBERGER	026 552 55 41 026 552 55 41
5H B	(Villaz-St-Pierre)	Mmes	Florence PERROUD Micheline ESSEIVA	026 552 55 41 026 552 55 41
6H	(Villaz-St-Pierre)	Mmes	Nadine GROGNOUZ Aurélie LANG	026 552 55 41 026 552 55 41
7H	(Villaz-St-Pierre)	Mme	Caroline SPRUNGER	026 552 55 41
7-8H	(Villaz-St-Pierre)	Mme	Sandrine DELABAYS	026 552 55 41
8H	(Villaz-St-Pierre)	M.	Yann JORAND	026 552 55 41
AC (activités créatrices)	(Villaz-St-Pierre)	Mmes	Noémie REPOND Ghislaine BACHMANN	026 552 55 41 026 552 55 41
Enseignantes spécialisées		Mmes	Manon CINALLI Pauline MAILLARD Christine GUILLET	026 552 55 41 026 552 55 41 026 552 55 41
Enseignante FLS (français langue seconde)		Mme	Fabienne DEMIERRE	026 552 55 41
Travailleur social - TSS		M.	Abdelhadi Lafrej	078 762 31 89

Directeur d'école primaire

Mathieu Gendre

026/552.55.40 - 079/508.81.54

mathieu.gendre@edufr.ch ou dir.ep.villaz@edufr.ch

Absent le mardi

Tous les enseignants ont une adresse mail constituée ainsi : prenom.nom@edufr.ch



Accueil extrascolaire - L'Attrape

La commune dispose d'un accueil extrascolaire (AES) pour les enfants de la 1H à la 8H (ouverture uniquement les jours d'école).

Horaire pour l'année scolaire 2024-2025

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	6h30-7h00 Matin	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 2	07h00-8h00 Matin	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 3	08h00-11h35 Alternance	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé
Unité 4	11h35-13h35 Midi	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 5	13h35-15h15 Alternance	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 6	15h15-17h00 Après-midi	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 7	17h00-17h30 Soir	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 8	17h30-18h00 Soir	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 9	18h00-18h30 Soir	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert

Une **porte ouverte** pour les enfants inscrits pour la prochaine rentrée sera organisée le

mardi 20 août 2024 de 15h00 à 18h00.

Les enfants pourront faire la connaissance des animatrices et y amener leurs chaussons, brosse à dent, dentifrice et vêtement de rechange en cas de petit accident.

Pensez à avertir l'accueil extrascolaire au moins 5 jours à l'avance en cas d'absence programmée (par ex. course d'école, sortie, ...) sinon la prestation sera facturée (art. 13 al. 2 du Règlement d'application de l'AES du 6 septembre 2021).

Mme Cindelle Berset, responsable de l'accueil, se tient à votre disposition en cas de questions (079 739 88 09 ou aes@communevillaz.ch). Toute l'équipe de L'Attrape se réjouit d'accueillir vos enfants pour une nouvelle année scolaire.

HORAIRES DU BUS SCOLAIRE 2024-2025

Départ : 07 : 33 de Fuyens pour Villaz-St-Pierre
07 : 39 de Lussy pour Villaz-St-Pierre
07 : 49 de Villarimboud pour Villaz-St-Pierre
07 : 56 de Villaz-St-Pierre pour Lussy

Départ : 11 : 40 de Villaz-St-Pierre pour Lussy
11 : 46 de Lussy pour Villaz-St-Pierre
11 : 50 de Villaz-St-Pierre pour Villarimboud
12 : 01 de Villaz-St-Pierre pour Fuyens

Départ : 13 : 08 de Fuyens pour Villaz-St-Pierre
13 : 14 de Lussy pour Villaz-St-Pierre
13 : 24 de Villarimboud pour Villaz-St-Pierre
13 : 31 de Villaz-St-Pierre pour Lussy

Départ : 15 : 20 de Villaz-St-Pierre pour Lussy
15 : 26 de Lussy pour Villaz-St-Pierre
15 : 30 de Villaz-St-Pierre pour Villarimboud
15 : 41 de Villaz-St-Pierre pour Fuyens

Les enfants de 1H, 2H, 3H, 4H et 5H de Villarimboud monteront dans le bus de 47 places. Un panneau violet sur le pare-brise du véhicule indiquera le bus 47 places. Les élèves de 1H et 2H sont priés de s'asseoir toujours sur les sièges à l'avant.

Les enfants de 6H, 7H et 8H de Villarimboud monteront dans le bus de 40 places. Un panneau jaune sur le pare-brise du véhicule indiquera le bus 40 places.

Les enfants doivent se trouver à l'endroit prévu **5 minutes avant le départ du bus.** Nous leur recommandons discipline et politesse envers les conducteurs des bus et les surveillants.

Ecole primaire de Villaz
Planning hebdomadaire de l'éducation physique et sportive (EPS)
 Année scolaire 2024-2025

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
4H 8h – 9h40	6H 8h – 9h15	8H 8h – 9h15	6H 8h – 9h15	7H 8h – 9h15
	5H A & 5H B 9h15 – 10h30	7H 9h15 – 10h30	5H A & 5H B 9h15 – 10h30	8H 9h15 – 10h30
	3-4H 9h55 – 11h35	3-4H 10h45 – 11h35	7-8H 10h45 – 11h35	4H 10h45 – 11h35
3H 9h55 – 11h35	1H 13h35 – 15h15		2H 13h35 – 15h15	7-8H 13h35 – 15h15

Commentaires : Les classes de 5H (A+B) ont le cours d'EPS ensemble, avec la présence des deux titulaires de classes.

Ecole primaire de Villaz
Planning hebdomadaire des activités créatrices (ACM-ACT)
 Année scolaire 2024-2025

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7H 8h – 10h45	3H 8h – 9h55	4H 8h – 9h55	7-8H 8h – 10h45	5H B 8h – 9h55
7H 8h – 10h45			7-8H 8h – 10h45	6H 9h55 – 11h35
			8H 10h45 – 15h15	
5H A 13h35-15h15			8H 10h45 – 15h15	3-4H 13h35-15h15

Ecole primaire de Villaz
Planning des présences 1H & 2H
 Année scolaire 2024 - 2025

	LUNDI		MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
MATIN	1H	2H	2H	1H	2H	1H	2H
APRES-MIDI	2H		1H	CONGE	2H	2H	

Alternances pour les élèves de 3H et de 4H

Classe de 3H : En plus du mercredi après-midi, les élèves de cette classe ont congé soit le mercredi matin, soit le jeudi matin.

Classe de 4H : En plus du mercredi après-midi, les élèves de cette classe ont congé soit le mardi après-midi, soit le jeudi après-midi.

Classe de 3-4H : En plus du mercredi après-midi, les élèves de 3H ont congé le mercredi matin et les élèves de 4H ont congé le jeudi après-midi.

L'école est généralement en mesure de communiquer aux parents les jours d'alternances à la fin du mois de juin pour l'année scolaire suivante. Ce délai peut poser un problème pour les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) à l'accueil extra-scolaire (AES), car l'inscription s'y fait au printemps. Dorénavant, les parents qui sont dans cette situation pourront inscrire leur(s) enfant(s) à l'AES sur les deux demi-jours concernés par l'alternance et lorsqu'ils auront connaissance de l'alternance communiquée par l'école, ils pourront éventuellement modifier l'inscription à l'AES en contactant la commune avant le 1^{er} juillet.

Jours Joker

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant **quatre demi-jours de classe par année scolaire** (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale. (Art 33 du RLS : https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/411.0.11)

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

3 Les jours joker peuvent être cumulés sur une même année scolaire. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

*5 Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker **au moins une semaine à l'avance**.*

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Communication :

Au moins une semaine à l'avance, les parents informent la direction de la prise d'un jour ou d'un demi-jour joker par l'envoi d'un mail informatif à l'enseignant(e) : prenom.nom@edufr.ch avec copie à l'adresse de la direction (dir.ep.villaz@edufr.ch).

KANDSKI 2024-2025

Zinal

Chers parents, chers enfants,

Le camp de ski des 6H, 7H et 8H aura lieu :

Du 24 au 28 mars 2025 à Zinal

Si vous souhaitez participer à cette belle aventure, nous **accueillons très volontiers de nouveaux participants bénévoles**, en tant que moniteurs/trices, personnel de cuisine et soignant(e)s. Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à contacter les responsables des différents pôles, le chef du camp ou la direction d'établissement.

Dans les mois à venir, des informations complémentaires liées à l'organisation vous parviendront via les devoirs de vos enfants. Vous pourrez également consulter notre site Internet www.ecolevillaz.ch sur lequel vous trouverez un onglet dédié au camp de ski dans le menu déroulant « Informations ».

Longue vie au KANDSKI !

Chef du camp	Responsable cuisine	Pour le groupe des responsables des moniteurs	Infirmierie
Stéphane Antille La Chaussia 17 1690 Villaz-St-Pierre 079/298.54.70 antille@me.com	Nicolas Delabays Rte du Village 77 1690 Lussy 079/466.69.06 delabays1670@bluewin.ch	Vincent Rohrbasser Rue du Pallin 2 1695 Villarod 079/820.55.25 staff.kandski@gmail.com	Valérie Goy En Baudia 6 1690 Villaz-St-Pierre 079/728.49.74 v.maillar@gmail.com

Pour le comité d'organisation du camp de ski et le corps enseignant
Mathieu Gendre

Microsoft Office 365

En 5H, tous les élèves du canton de Fribourg reçoivent un passeport informatique leur donnant accès à une adresse prenom.nom@studentfr.ch.

Avant d'avoir accès à une adresse de ce type, les élèves vivent un **parcours de formation** en différentes étapes :

<i>Thématiques travaillées en classe en 1H-2H :</i>	<i>Contenu choquant</i>
<i>Thématiques travaillées en classe en 3H-4H :</i>	<i>Données personnelles</i>
<i>Thématiques travaillées en classe en 5H-6H :</i>	<i>Mot de passe, identité numérique, communication sur Internet</i>
<i>Thématiques travaillées en classe en 7H-8H :</i>	<i>Droit d'auteur, cyber harcèlement, hyper connectivité.</i>

Vous trouverez plus d'informations sur notre site Internet (Informations → Citoyenneté numérique).

Si j'ai une question



Pour les questions d'usage, je m'adresse à l'enseignant(e).



Pour les questions liées aux aspects juridiques, je peux trouver beaucoup d'informations et poser une question sur www.fritic.ch/fr/prestations/informations-juridiques

Conseil des parents

Le Conseil des parents a un rôle consultatif et permet un échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'école et les communes, ceci de manière générale. Il peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement et en collaboration avec la direction de l'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

Vous pouvez évidemment solliciter ses membres si vous désirez faire remonter des besoins, des idées, des remarques. Pour notre école primaire de Villaz, il est composé des membres suivants :

Parents :

Mme Oriana Coquoz, de Villaz-St-Pierre (présidente)

Mme Brigitte Curty, de Villarimboud

Mme Géraldine Jordan, de Lussy

Mme Véronique Oberson, de Villaz-St-Pierre

Mme Barbara Joye, de Villarimboud

Mme Emilie Marchon Jaquet, de Villaz-St-Pierre

Commune :

Mme Laetitia Reynaud

Enseignant(e) :

Mme Florence Perroud

Direction d'établissement :

M. Mathieu Gendre

Pour toute question ou suggestion concernant les projets et thèmes du Conseil des parents, vous pouvez prendre contact avec sa présidente Mme Oriana Coquoz.

Renseignements utiles

Ci-dessous, vous trouverez différentes informations sur le fonctionnement de notre cercle scolaire. En cas de questions complémentaires, vous pouvez contacter la direction d'établissement.

Fournitures scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, seuls des effets personnels (chaussons, sac d'école, plumier, doublures, étiquettes, tablier de protection pour les activités créatrices) et du matériel pour l'éducation physique et sportive (chaussures, sac de sport, tenues) doivent être fournis par les parents. Le reste du matériel est fourni par l'école. Comme le précise un courrier officiel du service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) :

« L'organisation du matériel scolaire au sein des écoles a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleur et gommes. Quelques effets personnels des élèves restent cependant de la responsabilité des parents. Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut être facturé aux parents. »

Afin d'éviter des pertes durant les moments de fin d'année et de rentrée scolaire, les enseignants ont récupéré, au début du mois de juillet, des éléments comme les plumes, les effaceurs, les surligneurs, les boîtes de crayons couleurs et les feutres qui avaient été distribués par l'école. Ils les rendront aux élèves le jour de la rentrée.

Diversité des profils

- **Compensation des désavantages :** Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un(e)/des spécialiste(s) reconnu(e)s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin). Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et les exigences fixés par le plan d'études. Vous trouverez

toutes les informations sur la procédure pour déposer une demande sous le lien suivant : http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm. En cas de doute, vous pouvez également vous adresser au corps enseignant ou à la direction d'établissement.

- **Cours de langue et de culture d'origine (LCO)** : Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine. Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève. Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant(e) titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco

Relations école-famille

- Les enseignant(e)s sont tenu(e)s d'avoir des **contacts réguliers** avec les parents (réunions, classe ouverte, entretiens individuels, etc.). Lors d'un différend entre un(e)enseignant(e) et un élève, les parents sont invités à s'adresser en priorité à l'enseignant(e) concerné(e), **en prenant un rendez-vous**. Si le différend ne peut être résolu, vous pouvez prendre contact avec la direction d'établissement. Nous vous rendons également attentifs au fait que les bâtiments scolaires ne sont, en principe, pas des lieux propices aux allées et venues des parents d'élèves.
- Les **rendez-vous** (médicaux) seront pris, dans la mesure du possible, en dehors des heures de classe. Si ce n'est pas possible, les parents informent l'enseignant(e) concerné(e) au plus vite. **Pour les dispenses d'éducation physique et sportive (EPS), nous exigeons un message écrit par les parents.**
- La direction d'établissement peut donner à une classe l'autorisation d'effectuer **une vente ou une collecte** (Pro Juventute, tombolas, etc). Dans ce cas, les enfants sont autorisés à apporter de l'argent en classe.

- Depuis plusieurs années, nous avons quelques situations délicates à gérer à cause d'enfants qui se rendent à l'épicerie « Chez Roby » juste avant/après les cours (racket, hygiène alimentaire). Afin de les éviter, **nous vous invitons à ne pas donner d'argent de poche à vos enfants lorsqu'ils viennent à l'école.**
- Le cours d'éducation religieuse confessionnelle (ERC), plus communément appelée catéchisme est dispensé à tous les élèves catholiques et protestants. Si des parents désirent que leur enfant ne fréquente pas ce cours, il suffit de s'adresser à l'enseignant(e) de l'enfant qui leur remettra le formulaire 131 « Dispense ERC ».

Déplacements

- Il est toujours **interdit de stationner**, même quelques secondes, **sur la place de parc de l'école des filles de Villaz-St-Pierre**. En effet, cet espace doit rester libre pour l'arrivée des bus. Nous vous invitons donc à **déposer ou récupérer vos enfants sur le parking de la salle polyvalente de Villaz-St-Pierre**, qui se trouve à quelques dizaines de mètres en contrebas. Des contrôles seront effectués par la police. De plus, la dépose de vos enfants devant l'ancienne laiterie de Villaz-St-Pierre est également interdite car cette place est une propriété privée.
- Nous rappelons aux parents qu'ils sont les **premiers responsables des agissements de leurs enfants sur le trajet domicile-école**, ainsi que sur les places de jeux après les 10 minutes de surveillance qui incombent au corps enseignant. Nous vous invitons à rappeler à vos enfants le comportement à adopter sur le chemin de l'école (attention et concentration face aux potentiels dangers de la route, notamment avec les trottinettes). Le site du Bureau de prévention des accidents BPA rappelle les règles de base à respecter pour évoluer sur la route en toute sécurité : <https://www.bfu.ch/fr/conseils/securite-a-trottinettes-et-cie>
- Pour des raisons de sécurité, nous vous invitons à **ne pas laisser partir trop tôt vos enfants à l'école**. En effet, ils ne sont sous la surveillance du corps enseignant dans le périmètre scolaire que 10 minutes avant le début de classe.
- Le « **Pedibus** » est une forme d'organisation des transports qui a fait ses preuves et

qui peut convenir pour certains trajets. Le concept est simple et se résume par ces mots « à pied, à l'école, accompagné ». **Des parents peuvent s'organiser afin d'encadrer le parcours d'un groupe d'enfants qui se rend à l'école à pied.** Pour de plus amples informations à ce propos, nous vous invitons à consulter le site officiel : www.pedibus-romandie.ch.

Demandes de congé

Les directions d'établissements sont compétentes pour décider des congés jusqu'à quatre semaines ou 20 jours par année scolaire. Toute demande de congé spécial **doit être adressée par écrit au directeur d'école primaire, suffisamment à l'avance**, en utilisant le formulaire de demande de congé que vous trouvez sur notre site et que les enseignants peuvent vous transmettre. Le congé spécial a été prévu pour faire face à des événements ou des déplacements qui ne peuvent pas être planifiés, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité (par exemple événements familiaux d'une grande importance, fêtes religieuses importantes, deuils, etc). Les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié. En vous rendant sur cette page, vous pouvez obtenir un formulaire de demande de congé qu'il vous suffit de remplir et d'envoyer à la direction d'établissement : <https://ecolevillaz.ch/demande-de-conge-vs-jours-joker/>

Dans certaines situations, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une demande de congé puisque **depuis le 1^{er} août 2022**, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur(s) enfant(s) à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (**Jours Joker**) sans présenter de motif. Vous trouvez une page complète dédiée cette nouveauté dans ce libretto.

Procédure en cas d'absence

Toutes les **absences**, qu'elles concernent une maladie ou une visite chez un médecin, **doivent être annoncées par les parents** aux enseignant(e)s concerné(e)s avant le début des cours. **A partir de la rentrée 2023-2024, les absences seront annoncées via l'application Klapp.** En **cas d'absence** non excusée d'un enfant, l'enseignant est tenu d'appeler les parents dans le 1^{er} quart d'heure qui suit le début de la classe. En cas de non-réponse des parents, **le directeur d'école primaire est informé et a le devoir de lancer une procédure de recherches** qui peut impliquer en dernier recours la police. L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un **certificat médical** adressé à la direction d'établissement, **dès qu'elle dépasse 4 jours de classe consécutifs**, week-ends et jours fériés non compris, ou en cas d'absences répétées (Art 39 al. 3 du RLS)

Devoirs surveillés

Un service de devoirs surveillés est mis sur pied **les lundis, mardis et jeudis après l'école, pour autant qu'il y ait un nombre suffisant d'inscriptions**. Les modalités d'inscriptions vous seront communiquées dès la rentrée. Les parents s'engagent pour l'entier de l'année scolaire. Il s'agit d'un service payant. Les enseignants titulaires ainsi que les surveillants des devoirs surveillés exigent que les enfants se comportent bien et qu'ils y arrivent avec le matériel nécessaire (les documents à faire pour les devoirs).

Cabine dentaire

Le Service dentaire scolaire de la Glâne passe chaque année dans toutes les écoles afin d'effectuer des contrôles. Pour l'année scolaire 2023-2024, nous avons été informés du fait que la cabine stationnera les **27 et 30 janvier 2025**.

Les enfants qui bénéficient déjà d'un suivi dans un cabinet privé doivent fournir à leur(s) enseignant(e)s une **attestation**. Nous vous invitons donc à **anticiper cette demande et à vous procurer une attestation** quand vous le pourrez. Les enseignants les conserveront jusqu'au passage de la cabine dentaire.

Jouets à l'école

Les élèves qui prennent des jouets à l'école, notamment pour la récréation, en sont responsables. De plus, ces jouets ne seront pas amenés en classe et resteront dans les vestiaires.

Appareils électroniques

L'utilisation d'appareils électroniques personnels (téléphones portables, smartphones, tablettes et autres consoles de jeux) est **interdite dans l'enceinte de tous les bâtiments scolaires** (y compris dans la cour d'école) et dans les transports scolaires. En cas de transgression de cette règle, le corps enseignant confisquera l'appareil, sans pour autant le fouiller. Les parents seront invités à venir le récupérer. Si, pour des raisons d'organisation, un enfant vient à l'école avec une montre connectée, cette dernière doit être éteinte durant le temps d'école ainsi que durant les transports scolaires.

Hygiène corporelle

Nous vous rappelons qu'après les leçons d'éducation physique et sportive (EPS), les élèves doivent se doucher. Il en va de leur hygiène corporelle et de leur bien-être. Il en est de même pour les cours de natation.

Communication du SLPP-GV

Administration ☎ **026 652 30 60**

✉ administration@sas-gv.ch

www.sas-gv.ch



SLPP-GV : Prises en charge thérapeutiques en logopédie, psychologie et psychomotricité.

Notre service a deux antennes principales, une à **Romont** (y.c. administration) et une à **Châtel-St-Denis**. D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les cercles scolaires des deux districts.

Les thérapeutes interviennent uniquement sur demande des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e. La demande d'intervention doit être faite au moyen du formulaire « fiche 124 » disponible sur notre site internet suite à un contact préalable avec un(e) de nos thérapeutes.

Le directeur du SLPP-GV décide ou non de la gratuité de la prise en charge.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour une prise en charge de votre enfant ainsi que le nom des thérapeutes par cercle scolaire et leurs numéros de téléphone sur notre site internet www.slpp-gv.ch → Onglet SLPP-GV → Thérapeutes

Principales interventions en classe

Ce tableau a pour objectif de vous informer des différentes interventions dans les classes durant l'année scolaire 2024-2025.

Cette liste est non-exhaustive. En effet, d'autres interventions en classe peuvent être ponctuellement organisées, en fonction des besoins notamment. Elles doivent être systématiquement validées par la direction d'établissement et au besoin par la DFAC (Direction de la formation et des affaires culturelles).

Interventions	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire								
Toutes les classes sont concernées par cette intervention. Les élèves sont formés à l'hygiène dentaire, à raison d'une visite par année, dans chaque classe.	X	X	X	X	X	X	X	X
Éducation sexuelle								
Les intervenants du planning familial passent deux fois par année dans les classes concernées. Une séance d'informations sera organisée pour les parents. Une invitation vous sera envoyée.		X				X		X
Protection des mineurs								
Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H. Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Bien entendu, avec la collaboration des parents, le message aura plus d'écho.							X	
Éducation routière								
Les agents de la police cantonale dispensent une ou deux leçons (en fonction de l'âge) dans les classes ainsi qu'en extérieur.	X	X		X		X		X

Mettre la puce à l'oreille, mais pas les poux !

Lorsque qu'une « épidémie » de poux se déclenche, ce sont désormais des infirmières indépendantes qui passent dans les classes pour contrôler les enfants. Elles ont pour mission de détecter la présence de poux et d'en informer les parents. Si tel devait être le cas pour votre enfant, nous vous remercions vivement de faire le nécessaire dans les plus brefs délais afin d'éviter que les poux se propagent (transports scolaires, vestiaires).

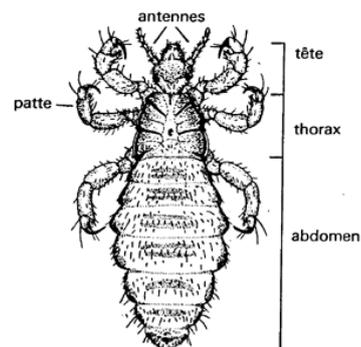
Comment reconnaître les poux et s'en débarrasser rapidement ?

Les inspections sont essentielles !

En cas d'alerte aux poux, les parents et responsables devraient observer quotidiennement les enfants et prendre le temps d'inspecter soigneusement leurs têtes à la recherche de lentes et de poux.

Si les poux vivants sont rarement visibles, les lentes, faciles à différencier des pellicules, sont beaucoup plus repérables.

Bien qu'ils n'y puissent rien, les parents sont souvent gênés lorsque leurs enfants ont des poux. Pourtant, l'apparition de poux n'est pas une honte, ni un signe de mauvaise hygiène ou de propreté corporelle.



Morphologie du pou

Dispositions à prendre en cas de découverte de poux ou de doutes à ce sujet :

- passer à la pharmacie
- avertir l'enseignant de votre enfant, qui saura rester discret, et qui prendra les mesures nécessaires, ceci afin d'éviter une propagation (sièges des bus, proximité des élèves).

Si cela se produit, le directeur d'école primaire prendra contact avec des infirmières indépendantes qui viendront dans les meilleurs délais effectuer des contrôles.

Merci de votre compréhension et de votre précieuse et indispensable collaboration.

VIE ASSOCIATIVE

Vivre dans les communes de notre cercle scolaire offre des opportunités de s'insérer dans la vie associative de la région. Ci-dessous, vous trouverez les coordonnées de quelques-unes des associations qui rythment la vie de nos villages. N'hésitez donc pas à vous renseigner auprès des différents responsables, qui se feront un plaisir de vous accueillir.

Commune de Villaz	
Société de Musique de Villarimboud M. Steve Maillard 079 642 91 61	Fanfare paroissiale L'Union de Villaz-St-Pierre M. Romain Marmy 079 931 88 55 Site : http://www.fanfarevillaz.ch
Association Le Théâtre des Fous M. David Fontaine 079 876 39 50	Chœur Mixte de Villaz Mme Sylvie Kohler 078 875 54 34 Site : https://choeur-mixte-villaz.ch
Société de Gym / Badminton Mme Florence Esseiva Blanc 079 356 51 68	Croque-Lune et Mini Croque-Lune Chœurs d'enfants M. Olivier Sudan 079 822 74 51
FC Villaz / Villarimboud M. Pierre-Alain Chassot 079 597 54 24	Société de mycologie M. Dominique Burgy 079 240 53 75
Club de tennis de table M. Florian Morel 079 396 20 90	Société de Jeunesse de Villaz-St-Pierre M. Oscar Oberson 079 218 76 34
Société de Tir M. Michel Aeschlimann 026 653 14 72	Société de Jeunesse de Villarimboud M. Thibault Curty 079 644 05 82
Club des Cents de Villarimboud M. Stéphane Marro 079 430 28 33	Société de Jeunesse de Lussy M. Christian Roch 079 580 32 23

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

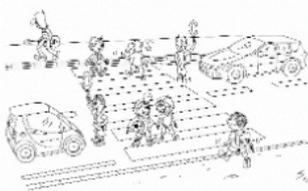
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

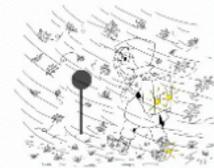


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30
www.policefr.ch

Etat : mai 2021

Le Pedibus, c'est quoi ?

Le Pedibus est une « ribambelle » d'enfants qui parcourt le chemin entre la maison et l'école à pied, sous la conduite d'un adulte. Chaque parent qui inscrit son enfant au Pedibus s'inscrit également pour le conduire, selon les besoins et à tour de rôle.

Un chemin de découvertes !

Depuis plus de 20 ans, l'ATE développe le Pedibus partout en Suisse pour contribuer à la sécurité et à la santé des enfants, mais également pour promouvoir une mobilité douce et respectueuse de l'environnement. Les trajets Pedibus sont ainsi des moments uniques d'échanges et d'observation de la nature qui nous entoure : fleurs, arbres, végétation, animaux, insectes... L'occasion de faire chaque jour des découvertes surprenantes et amusantes !



Les atouts du Pedibus

Sécurité et autonomie des enfants
Activité physique quotidienne
Moins de pollution
Convivialité et liens sociaux plus forts
Gain de temps pour les parents

Avec le soutien de



ATE Association transports et environnement
Bureau romand
Rue des Gares 9, 1201 Genève
Tél. 022 734 70 44
coordination.pedibus@ate.ch
www.pedibus.ch

Pour une mobilité d'avenir **ate**

ATE Pedibus



Rejoins le mouvement !

Pour une mobilité d'avenir **ate**

Créer une ligne Pedibus, c'est facile !

1 Parlez à d'autres parents.

Réunissez les familles intéressées, deux suffisent pour lancer une ligne Pedibus !

2 Contactez votre Coordination Pedibus.

Elle vous aide à démarrer votre ligne et vous fournit du matériel de sécurité.

3 Définissez le fonctionnement.

L'itinéraire, les arrêts et les règles de votre ligne sont déterminés avec les autres parents.

Pedibus, comment ça marche ?

C'est tout simple et ça marche comme un vrai bus, mais à pied.

- L'itinéraire et l'horaire sont choisis en fonction des besoins des familles.
- Les conductrices et conducteurs sont des parents ou adultes de confiance.
- L'enfant rejoint le Pedibus à l'arrêt le plus proche. Ils sont signalés par des panneaux.



Matériel de sécurité et d'information

Visitez www.pedibus.ch pour obtenir plus d'informations et télécharger ou commander le matériel mis à disposition gratuitement !

- Assurance accidents et responsabilité civile
- Gilets et boudriers réfléchissants
- Réflecteurs
- Panneaux d'arrêt
- Affiches et flyers



Votre Coordination

L'ATE a mis en place des Coordinations cantonales pour accompagner les parents dans l'aventure du Pedibus. Elles vous conseillent et vous soutiennent dans la création et le maintien des lignes.

Fribourg

fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58

Genève

geneve@pedibus.ch
022 344 22 55

Jura

jura@pedibus.ch
032 544 16 13

Suisse alémanique

pedibus@verkehrsclub.ch
031 328 58 46

Ticino

ticino@pedibus.ch
076 801 16 51

Valais

valais@pedibus.ch
076 690 51 68

Vaud

vaud@pedibus.ch
076 330 83 58

